

# C Les Brèves de la Cantine

N°6  
Novembre 2007



Mairie - 1, route de Pontivy - 56890 Meucon - 02 97 60 74 31 - mairie.meucon@wanadoo.fr



## Edition spéciale "cartes magnétiques"

**N**ous vous en avons parlé dans la dernière édition des Brèves de la cantine : la réservation des repas à la cantine par carte magnétique sera une réalité à compter du 15 janvier prochain.

L'entrée en service de ce nouveau mode de pointage répond à une demande souvent exprimée par les parents, pour lesquels l'acquisition des tickets de cantine était une contrainte.

Elle correspond aussi à une volonté de la municipalité de se doter des moyens modernes de gestion en tirant parti de l'évolution des techniques liées à l'informatique et à Internet.

La mise en œuvre d'un tel dispositif nécessite une bonne communication auprès des familles. C'est pourquoi, outre la présente documentation, deux réunions seront programmées en janvier au Triskell, à l'une ou l'autre des deux dates ci-dessous, aux choix :

**Le lundi 7 janvier  
18 h**

**Le mardi 8 janvier  
20 h 30**

### Une carte magnétique pour réserver les repas...

Les tickets de cantine cèderont donc prochainement la place à un nouveau moyen de paiement des repas. Concrètement, comment cela va-t-il fonctionner ?

Chaque enfant sera titulaire d'une carte nominative comprenant également un numéro, de dimensions identiques à celles d'une carte de crédit (illustration ci-dessous).

Le matin, à son arrivée à l'école, l'enfant (ou la personne l'accompagnant, pour les plus petits), passera la carte dans le lecteur. Il n'aura plus alors qu'à se laisser guider par les indications qui lui seront données oralement (voir au dos). Les données enregistrées par les bornes seront relevées automatiquement par l'ordinateur de la mairie.

Le service fonctionnera en pré-paiement, c'est à dire que chaque famille disposera d'un compte : celui-ci sera alimenté par simple remise de chèques ou d'espèces à la mairie, au rythme convenant aux familles mais permettant de maintenir le compte en positif ; le compte sera débité à chaque passage de la carte.

### ... et la garderie

A l'école des Sources, la carte servira également pour pointer à la garderie. Le mode de tarification actuel, dont une partie est forfaitaire, demandera donc probablement à être adapté. Nous vous en tiendrons informés. La carte pourra également gérer d'autres services tels que le centre de loisirs.

*Dès le mois de janvier,  
chaque enfant sera muni  
d'un badge personnel dont  
le modèle original a été  
créé par la mairie*



## La Carte en 10 questions

### 1. A quoi va-t-elle servir ?

La carte va permettre de réserver les repas à la cantine (le pointage vaut pour le repas à venir et non celui du jour même, tout comme avec le ticket actuellement). A l'école des Sources, il servira également à la garderie. D'autres applications pourront être envisagées, comme par exemple les inscriptions au centre de loisirs.

### 2. Quelle démarche ai-je à faire pour obtenir cette carte ?

Aucune. Les services de la mairie travailleront en collaboration avec les écoles. Tous les enfants actuellement inscrits se verront remettre une carte ; pour les inscriptions en cours d'année, l'école contactera la mairie qui délivrera une carte provisoire, dans l'attente de l'édition de la carte définitive. Par la suite, cette carte suivra l'enfant durant toute sa scolarité à Meucon.

**3. Où seront situées les bornes ?** Elles seront placées aux entrées des écoles : à l'école des Sources, dans le hall des maternelles et sous le porche des primaires ; à St Joseph, sur le mur de la « vieille maison ». Ces emplacements ont été étudiés en concertation avec les directrices.

### 4. Comment connaître l'état de mon compte ?

La borne préviendra d'elle-même lorsqu'il ne restera plus qu'un crédit minimum sur le compte. Les familles disposant d'internet pourront consulter leur situation à tout moment. Les autres pourront contacter le secrétariat de la mairie.

### 5. Comment approvisionner mon compte ?

Vous pourrez adresser un chèque en mairie par la poste, le déposer au secrétariat ou le déposer dans la boîte à lettres de la mairie. Le paiement en espèces sera également possible auprès de l'accueil de la mairie. Vous ne recevrez pas de facture en fin de mois. Toutefois si votre compte n'est pas suffisamment alimenté, vous recevrez un courrier de relance.

### 6. Ce nouveau service a-t-il un coût ?

Non, l'instauration du badge sera sans conséquences sur le prix des repas. La carte est également délivrée gratuitement. Toutefois, en cas de perte ou de dégradation, son remplacement sera facturé.

**7. Mon enfant a perdu sa carte, que faire ?** Il faut prévenir la mairie, la carte sera mise hors service et le compte sécurisé. Une nouvelle carte sera éditée.

**8. Mon enfant a badgé alors qu'il ne mange pas à la cantine demain, comment corriger ?** le contrôle effectué à l'heure du repas permettra de recrediter votre compte.

**9. Mon enfant a oublié sa carte, comment peut-il pointer ?** Le personnel de service disposera de cartes passe-partout et badgera pour lui. Même chose s'il oublie de badger le matin. Il faudra toutefois être vigilant.

**10. J'ai trois enfants : est-il possible de les regrouper sur la même carte ?** Non, les cartes sont nominatives.

## « BADGER »

Je badge, tu badges, il(elle) badge...

A partir du 15 janvier prochain, il faudra se familiariser avec cette nouvelle expression qui, a défaut de figurer dans le vocabulaire français, fera son entrée dans le grand dictionnaire des cours d'école...



### Une borne qui parle

« **C'est bon** » : j'ai bien passé ma carte au bon créneau horaire.

« **Recommence** » : la carte n'est pas dans le bon sens, pas droite.

« **Tu es déjà passé** » : j'ai bien badgé une fois.

« **Ce n'est pas l'heure** » : je suis en retard ou en avance sur le créneau horaire programmé.

« **Pense à recharger ta carte** » : il me faut prévenir mes parents, mon compte est presque vide.

